

**RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE LA RÉGIE
RELATIVE À LA MISE À JOUR DE LA PRÉVISION DES
BESOINS DU SECTEUR INDUSTRIEL**

(DEMANDE DU 25 AVRIL 2008)

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3648-2007 Phase I
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: 30 Avril 2008
Pièces n°: B55

La preuve fait état des quantités suivantes :

Blocs	Projets	Références
225 MW	Alcan	B-1-HQD-1, document 1, page 13, lignes 10 à 12
134 MW	Ensemble des usines Alcoa au Québec	B-40-HQD-1, document 5, page 4, lignes 15 et 16
175 MW	Modernisation de l'usine Alcoa de Baie-Comeau	B-40-HQD-1, document 5, page 4, ligne 17
500 MW	Agrandissement de l'usine Alcoa de Deschambault	B-40-HQD-1, document 5, page 4, lignes 19 et 20
500 MW	Déploiements industriels additionnels	B-40-HQD-1, document 5, page 9, tableau 1, ligne « <i>Déploiements industriels additionnels</i> »
210 MW	Portion de réalisation des 1 000 MW mentionnés à titre illustratif dans la Stratégie énergétique pour une vingtaine de projets de 50 MW chacun	B-41-HQD-4, document 1, pages 11 et 12 Stratégie énergétique, page 16

- a) Préciser si le bloc de 500 MW alloué aux déploiements industriels additionnels pourrait vraisemblablement être le bloc de 500 MW envisagé pour l'agrandissement de l'usine Alcoa de Deschambault. Si non, décrire la nature des déploiements industriels.

Réponse :

Le bloc de 500 MW alloué aux développements industriels additionnels, tel que présenté au tableau 1 de la page 9 (HQD-1, Document 5), pourrait correspondre au bloc de 500 MW envisagé pour l'agrandissement de l'usine d'Alcoa de Deschambault.

- b) Préciser, pour chacun des blocs identifiés au tableau ci-dessus, si ceux-ci avaient un lien avec les 1 000 MW mentionnés à titre illustratif dans la Stratégie énergétique.

Réponse :

Tous les blocs identifiés au tableau ont un lien avec les 1 000 MW mentionnés à titre illustratif dans le document *La stratégie énergétique du Québec* et sont pris en compte différemment dans la prévision des besoins du plan d'approvisionnement 2008-2017 déposé en novembre 2007 et dans la mise à jour des besoins de février 2008.

- c) Préciser, pour chacun des blocs identifiés au tableau ci-dessus, si ceux-ci étaient, dans le plan d'approvisionnement 2008-2017 déposé en novembre 2007, inclus dans la prévision des besoins à titre de réserve pour de nouveaux projets industriels.

Réponse :

La réserve pour de nouveaux projets industriels incluse dans la prévision des besoins du plan d'approvisionnement 2008-2017 déposé en novembre 2007 prenait en compte d'une part, un déploiement différent du bloc de 225 MW déjà contracté avec Alcan et d'autre part, le bloc de 175 MW pour la modernisation de l'usine Alcoa de Baie-Comeau. Ce dernier était compris dans le bloc de 210 MW représentant la part retenue des 1 000 MW de nouveaux besoins industriels selon leurs hypothèses de probabilités de réalisation.

- d) Préciser, pour chacun des blocs identifiés au tableau ci-dessus, si ceux-ci sont, dans la mise à jour des besoins de février 2008, inclus dans la prévision des besoins à titre de réserve pour de nouveaux projets industriels.

Réponse :

Aucun de ces blocs n'est inclus dans la mise à jour des besoins de février 2008 à titre de réserve pour de nouveaux projets industriels. Tel que mentionné dans la pièce HQD-1, Document 5 à la page 8, le Distributeur a retiré de sa prévision la réserve concernant l'ajout de nouveaux besoins industriels pour la remplacer par une prévision cohérente avec la stratégie

énergétique du gouvernement du Québec. Cette nouvelle prévision inclut le bloc de 134 MW de besoins additionnels d'Alcoa pour l'ensemble de ses usines au Québec, le bloc de 175 MW pour la modernisation de l'usine d'Alcoa de Baie-Comeau, ainsi que 500 MW pour des développements industriels additionnels qui pourraient être comblés par le bloc additionnel de 500 MW pour l'agrandissement de l'usine Alcoa de Deschambault.

- e) Préciser, pour chacun des blocs identifiés au tableau ci-dessus, si ceux-ci ont un lien avec les quantités d'énergie indiquées aux lignes « *Impact de l'aperçu de février 2008* » et « *Retrait de la réserve pour de nouveaux projets industriels* » du tableau 1 de la pièce B-40-HQD-1, document 5, page 9.

Réponse :

Aucun des blocs n'a de lien avec la ligne « Impact de l'aperçu de février 2008 ».

La ligne « *Retrait de la réserve pour de nouveaux projets industriels* » inclut la réserve de 210 MW représentant la portion retenue, dans la prévision des besoins du plan d'approvisionnement 2008-2017 déposé en novembre 2007, des 1 000 MW de nouveaux besoins industriels selon leurs hypothèses de probabilités de réalisation dont une partie est associée au bloc de 175 MW pour la modernisation de l'usine d'Alcoa à Baie-Comeau. La ligne « *Retrait de la réserve pour de nouveaux projets industriels* » inclut, en outre, une réserve pour le déploiement différent du bloc de 225 MW d'Alcan déjà contracté.

- f) Fournir, pour les années 2008 à 2017, la réserve totale pour de nouveaux projets industriels (en énergie et en puissance) qui était prévue dans le plan d'approvisionnement 2008-2017 déposé en novembre 2007 et celle prévue dans la mise à jour des besoins de février 2008.

Réponse :

Tableau F
Réserve pour de nouveaux projets industriels

<u>Plan d'approvisionnement 2008-2017 déposé en novembre 2007</u>										
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Besoins en énergie (en TWh)	0,0	0,4	1,1	1,4	1,8	2,1	2,2	2,3	2,4	2,3
	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	
Besoins en puissance (en MW)		49	128	162	205	235	253	265	275	262
<u>Plan d'approvisionnement 2008-2017 ajusté en mars 2008</u>										
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Besoins en énergie (en TWh)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	
Besoins en puissance (en MW)		0	0	0	0	0	0	0	0	0